

SPÉCIALISTE TECHNIQUE AGRÉÉ EN GESTION D'ACTIFS (CTAM)

Niveau de certification	Spécialiste technique certifié en gestion d'actifs (CTAM)
Description de niveau de certification	<p>La connaissance et la compréhension de la gestion d'actifs (AM) pour assumer la responsabilité de diriger l'application et la gestion d'un élément d'un domaine spécifique dans un cadre de gestion d'actifs (AMF) et ainsi améliorer l'efficacité organisationnelle des activités pertinentes entreprises, nécessitant:</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaissance et compréhension de l'étendue des domaines reconnus de l'AM et de leur interdépendance au sein d'une AMF.• Compétences bien développées dans un domaine de responsabilité de travail dans un domaine opérationnel de l'AM.• Connaissance et compréhension des exigences clés d'une AMF intégrée ; et• Connaissance et compréhension des rôles et responsabilités de base en AM, de leur interdépendance et des principaux avantages d'une application intégrée. <p>Aucune exigence de licence, législative ou réglementaire ne s'applique aux éléments AM de cette certification au moment de la publication.</p>
Application de la certification	<p>Cette certification est applicable aux personnes qui sont compétentes dans l'application des activités spécifiques et essentielles dans un domaine de l'AM pertinent requis pour atteindre les objectifs AM de l'organisation.</p> <p>En ce qui concerne le domaine de leur compétence, les certifiés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Informer les aspects de l'AMF ; et• Diriger une équipe dans l'application ou être reconnu comme un professionnel technique, un technicien ou un ouvrier pleinement compétent.
ÉLÉMENT	CRITÈRE DE PERFORMANCE
Les éléments décrivent les résultats essentiels d'un certifié pour cette compétence.	Les critères de performance décrivent les performances requises pour démontrer la réalisation de l'élément. Lorsqu'un texte en italique gras est utilisé, des informations supplémentaires sont détaillées dans les compétences et connaissances requises et / ou dans l'énoncé de gamme. L'évaluation des performances doit être cohérente avec le guide des preuves.

**SPÉCIALISTE TECHNIQUE AGRÉÉ EN GESTION D'ACTIFS
(CTAM)**

1	Planifier une mise en œuvre efficiente et efficace	1.1 Les activités dans un domaine de l'AM sont prévus pour être mis en œuvre de manière efficiente et efficace en fonction des aspects pertinents des documents et artefacts AMF de l'organisation, des plans AM et des ressources mises à disposition.
		1.2 Les plans sont préparés en tenant compte des objectifs, des critères de prise de décision, des rôles et des responsabilités de l'AM à l'échelle de l'organisation, et des processus et procédures de l'AM adoptés.
2	Mettre en œuvre de manière compétente	2.1 Les activités dans un domaine de l'AM sont mises en œuvre d'une manière techniquement compétente , conformément aux exigences statutaires, légales et / ou réglementaires pertinentes et aux bonnes pratiques reconnues par l'industrie, et conformément aux aspects pertinents des documents et artefacts de MA de l'organisation, des plans de FA et les ressources disponibles.
		2.2 Utiliser efficacement les systèmes d'information pertinents relatifs à l'AMF de l'organisation.
3	Fournir des rapports opportuns et précis	3.1 Les données et informations sont collectées, analysées et gérées conformément aux exigences pertinentes des documents et artefacts de l'AM de l'organisation, des plans AM et des ressources disponibles.
		3.2 Les activités dans un domaine spécifique de l'AM sont signalées conformément aux exigences pertinentes des documents et artefacts de l'AM de l'organisation, des plans AM, des plans opérationnels et des ressources disponibles.
4	Identifier et mettre en œuvre une amélioration continue de la pratique	4.1 Les besoins et les opportunités d'amélioration continue de la pratique de l'AM dans le domaine de la responsabilité de la FA sont identifiés et rapportés conformément aux processus pertinents dans les documents et artefacts de l'AM de l'organisation, en consultation avec les parties prenantes concernées, et dans le contexte des avantages à l'échelle de l'organisation de l'AMF.
		4.2 Les solutions et les plans de mise en œuvre sont identifiés en concertation avec d'autres parties prenantes et des critères de décision précis pour répondre aux besoins d'amélioration de la pratique dans le domaine spécifique de responsabilité de l'AM, en tenant compte du contexte, des implications et

SPÉCIALISTE TECHNIQUE AGRÉÉ EN GESTION D'ACTIFS (CTAM)

		des avantages pour l'ensemble de l'AMF. Celles-ci sont rapportées conformément aux processus pertinents dans les documents et artefacts de l'AM de l'organisation et en consultation avec les parties prenantes concernées.
	4.3	Les plans approuvés pour la mise en œuvre de l'amélioration des pratiques dans le domaine spécifique de la responsabilité de la FA sont mis en œuvre en consultation avec d'autres parties prenantes.
5	Appliquer des compétences générales en gestion	<p>5.1 Diriger une équipe technique le cas échéant ou contribuer en tant qu'expert en la matière (SME).</p> <p>5.2 Appliquer son jugement technique et sa connaissance et sa compréhension des pratiques de l'industrie dans le domaine choisi (dans un domaine) de l'AM.</p> <p>5.3 Coordonner avec les autres membres de l'équipe AM de l'organisation comme requis dans les processus et procédures de l'AM adoptés.</p> <p>5.4 Démontrer des communications écrites et verbales efficaces.</p>

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES REQUISES

Ceci décrit les compétences et connaissances essentielles et leur niveau, requises pour cette désignation.

Compétences requises :

1. Reconnaissance en tant que praticien compétent par un organisme professionnel compétent dans une discipline de base liée au rôle au sein d'un **domaine** AM ; et
2. Application réussie démontrée, liée à un portefeuille d'actifs important (en termes de nature, taille et exposition au risque), des compétences suivantes, dans un domaine de l'AM conformément aux bonnes pratiques reconnues:
 - i. Planifier une mise en œuvre efficace et efficiente.
 - ii. Mettre en œuvre de manière compétente.
 - iii. Fournir des rapports opportuns et précis.
 - iv. Identifier et mettre en œuvre l'amélioration continue des pratiques ; et
 - v. Appliquer des compétences générales en gestion.

Connaissances requises :

1. Une qualification dans une discipline de base du **domaine** liée au rôle (ou des connaissances équivalentes reconnues développées sur le lieu de travail).
-

SPÉCIALISTE TECHNIQUE AGRÉÉ EN GESTION D'ACTIFS (CTAM)

2. Une qualification minimale ou une formation reconnue en gestion d'actifs qui répond au niveau de cognition suivant (réflexion, apprentissage et compréhension, sur la base de la version révisée de 2001 de la taxonomie de Bloom) :
 - Dimension cognitive : appliquer;
 - Dimension de la connaissance : procédurale; et
 - Activité matricielle : classer, expérimenter, calculer, résumer et interpréter.
3. Les qualifications AM seront évaluées pour l'accréditation par WPiAM.

Remarque : le niveau de cognition (réflexion, apprentissage et compréhension) dans la discipline de base du domaine est spécifique à cette discipline et n'est pas nécessairement le même que le niveau AM requis (et est susceptible d'être plus élevé). WPiAM et ses partenaires exigeront généralement des candidats qu'ils soumettent une copie de leur qualification, certification ou licence dans la discipline de base délivrée par une agence, un fournisseur de formation ou une agence gouvernementale dûment accréditée.

Expérience requise :

Un minimum de 2 ans d'expérience dans un environnement de gestion d'actifs. En fonction des rôles et des responsabilités d'un professionnel de la gestion d'actifs au cours de sa vie professionnelle, ainsi que de l'échelle, de la complexité et de la criticité des **activités** de l'organisation ou des organisations et de la base d'actifs respective, le temps nécessaire pour constituer un portefeuille d'application de la pratique de la gestion des actifs réussie démontrée peut exiger plus de temps, c'est-à-dire que le temps servi doit être contextualisé par une application variée dans une combinaison mixte de la discipline sous-jacente et de la pratique plus large de la gestion des actifs.

ÉNONCÉ DE GAMME

L'énoncé de gamme concerne la compétence de niveau de certification dans son ensemble. Il permet différents environnements de travail et situations susceptibles d'affecter les performances. Les propos libellés en italique gras dans les critères de performance sont détaillés ci-dessous. concerne la compétence de niveau de certification dans son ensemble. Il permet différents environnements de travail et situations susceptibles d'affecter les performances. Le libellé en italique gras des critères de performance est détaillé ci-dessous. Ajouter toutes les conditions de fonctionnement essentielles qui peuvent être présentes avec la formation et l'évaluation en fonction de la situation de travail, des besoins du candidat, de l'accessibilité de l'article, et des contextes industriels locaux et régionaux.

Domaine-équivalence matière Dans le système de certification global (*Global Certification Scheme*, GCS), un **domaine** équivaut à un « sujet » (ou groupe de sujets) dans le paysage du forum mondial pour la maintenance et la gestion des actifs (GFMAM).

Domaine peut également faire référence à l'AM tactique de types ou de classes d'actifs spécifiques, d'actifs critiques ou de groupes d'actifs spatialement distincts tels que des installations, des réseaux ou des lignes de traitement.

Compétent signifie: Détenir des qualifications techniques et / ou professionnelles dans le domaine de compétence respectif. Les domaines de compétence peuvent inclure des techniciens, des

SPÉCIALISTE TECHNIQUE AGRÉÉ EN GESTION D'ACTIFS (CTAM)

technologues, des ouvriers ou des professionnels dans l'une des diverses disciplines telles que la maintenance, la planification ou l'ordonnancement de la maintenance, la gestion de projet, la comptabilité, l'ingénierie, l'architecture, l'aménagement du territoire ou les sciences de la gestion.

Les activités comprennent :

L'application des outils, processus et pratiques utilisés par une organisation pour gérer ou prendre des décisions en ce qui concerne :

- Exigences législatives ;
- Gestion des risques, des performances et des finances ;
- Performance, capacité, utilisation et criticité des actifs ;
- Disponibilité, fiabilité, maintenabilité et soutenabilité des actifs ;
- Acquisition, création, exploitation, maintenance et cession d'actifs ;
- Impacts environnementaux et sociaux ;
- Sécurité ;
- Coût / accessibilité / volonté de payer ;
- Valeur et dépréciation des actifs ;
- Performance AMF.
- Ressources, compétences et culture sur le lieu de travail ;
et
- Technologies alternatives.

Données et informations signifie :

Connaissance pertinente des caractéristiques, de la performance, de l'état et des processus de gestion des actifs ou des données financières associées pour permettre une exploitation, une maintenance et une gestion efficaces et efficaces de l'actif afin d'atteindre les objectifs organisationnels.

Les processus et procédures AM sont :

Les processus opérationnels intégrés, les modèles, les rôles et les responsabilités et les systèmes de soutien adoptés par l'organisation pour donner effet à sa politique de l'AM, ses objectifs AM, son SAMP et ses AMPs.

Le **Cadre AM (AMF)** est :

Le système de gestion adopté par une organisation pour mettre en œuvre l'AM, y compris les processus et procédures AM, la politique AM, les objectifs AM, le SAMP, les AMPs et les systèmes de gestion stratégique, tactique et opérationnelle.

SPÉCIALISTE TECHNIQUE AGRÉÉ EN GESTION D'ACTIFS (CTAM)

Plans opérationnels Les activités, procédures opérationnelles et ressources comprennent : adoptées par l'organisation pour mettre en œuvre les activités respectives au sein d'une AMF.

GUIDE DES PREUVES

Le guide des preuves fournit des conseils sur l'évaluation et doit être lu conjointement avec les critères de performance, les compétences et connaissances requises et l'énoncé de portée.

Les aspects critiques de l'évaluation et les preuves requises pour démontrer la compétence comprennent :

Preuve de ce qui suit :

- Aperçu résumé de la nature et de la durée de l'expérience de travail totale (minimum de 2 ans d'expérience du **Domaine** dans un environnement AM).
*Remarque: En fonction des rôles et des responsabilités d'un professionnel de l'AM au cours de sa vie professionnelle, ainsi que de l'échelle, de la complexité et de la criticité **Activités** des organisations et de l'actif respectif, le temps nécessaire pour constituer un portefeuille d'applications de l'expérience dans le **domaine** dans un environnement AM réussies démontrées peut exiger du temps supplémentaire (par exemple pour CTAM 2-10 ans), c'est-à-dire que le temps servi doit être contextualisé par l'application du fondement de la discipline du domaine;*
- Aperçu résumé de la nature, des dates et de la durée de l'expérience de travail en AM, y compris la nature, la taille et la criticité du portefeuille d'actifs, et les rôles AM respectifs.
- La corroboration de l'expérience et de la contribution / du rôle du candidat par un professionnel déclaré ;
- Remise d'artefacts clés à l'appui de l'évaluation des compétences, tels que les éléments suivants relatifs au domaine: plan de mise en œuvre; rapports sur l'état des tâches et des actifs; la confirmation du respect des exigences de gestion et de performance des actifs déclarées; plan d'amélioration de la pratique lié au domaine; et
- Engagement envers le code d'éthique.

Contexte et ressources spécifiques pour l'évaluation

L'évaluation doit garantir l'accès à des preuves de la nature, de l'échelle, des risques et de la criticité du portefeuille d'actifs.

SPÉCIALISTE TECHNIQUE AGRÉÉ EN GESTION D'ACTIFS (CTAM)

Méthode d'évaluation

Une gamme de méthodes d'évaluation est utilisée pour évaluer les compétences et les connaissances pratiques. Les éléments suivants sont appropriés à cette désignation :

- Examen des objets soumis par le candidat, étayé par une déclaration du candidat et une référence confirmant le rôle spécifique du candidat dans la préparation du document ;
- Examen de la réponse du candidat aux questions / clarifications demandées par les évaluateurs ; et
- Entretien (facultatif - si nécessaire pour confirmer ou clarifier la compétence).

Informations d'orientation pour l'évaluation

Une évaluation holistique pertinente pour le secteur industriel, le lieu de travail et le poste est recommandée. Dans tous les cas où une évaluation pratique est utilisée, elle sera combinée avec des questions ciblées pour évaluer les connaissances requises.

Les processus et techniques d'évaluation doivent être adaptés à la capacité linguistique et littéraire du candidat et au travail effectué.

Les candidats peuvent opérer dans un environnement AM établi ou en phase de formation. La maturité organisationnelle au sein de laquelle le candidat évolue aura inévitablement un impact sur la manière dont un candidat a entrepris ses activités et ainsi sur les preuves présentées et doit donc être prise en compte. Cependant, c'est la compétence du candidat qui est évaluée et non la maturité de l'organisation.

L'interprétation spécifique au pays des qualifications et, si nécessaire, d'autres exigences énoncées dans cette spécification, sera confirmée par le WPiAM.